



Droit au vélo dans l'Arrageois

NOS ACTIONS

AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES

Information et revendication auprès des élus et des techniciens territoriaux.



Concertation avec les services techniques de certaines communes (Arras, Achicourt, Saint-Laurent-Blangy, etc.) ou de la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) afin de réaliser des aménagements cyclables utiles et pratiques.

AUPRÈS DU PUBLIC

Opération annuelle de sensibilisation des cyclistes à l'importance de l'éclairage.

Animations visant à promouvoir le vélo comme mode de déplacement quotidien.

Une dizaine de réunions d'adhérents par an.

La Fête du vélo, événement annuel (broc' à vélo, balade festive) qui se déroule fin mai sur la place du Théâtre à Arras.



L'ATELIER VÉLO

Un atelier-vélo qui recycle des vélos issus des déchèteries et des dons et leur offre une seconde vie. Vendus à petit prix lors de la broc' à vélo, ils favorisent la remise en selle d'un public qui hésite à investir davantage dans un bon vélo de ville par crainte du vol.

RÉSULTATS OBTENUS



Installation des premiers double-sens cyclables à Arras en 2006, puis dans les villes proches.

Meilleure prise en compte du vélo dans les aménagements de voirie.

Multiplication des arceaux de stationnement à Arras en 2013.

Schéma directeur des aménagements cyclables piloté par la communauté urbaine d'Arras.

NOS REVENDICATIONS

Améliorer la quantité, la qualité et la continuité des aménagements cyclables.

Consolider les chemins existants (trame verte et bleue) pour en faire des itinéraires cyclables praticables en toutes saisons dans le cadre des déplacements domicile-travail.

Développer massivement les double-sens cyclables.

Multiplier l'offre de stationnement vélo adapté dans l'espace urbain.

Obtenir une extension significative de l'offre de stationnement vélo sécurisé en gare d'Arras.

Obtenir un local qui permette d'ouvrir l'atelier-vélo au public (aide à la réparation, conseil, formation, etc.).



ADHÉRER À ARRAS PERMET DE :

Militer pour le développement des aménagements cyclables, être force de proposition et donner plus de poids aux revendications de l'association au niveau local.

Partager les informations relatives au vélo utilisé comme mode de déplacement.

Bénéficier de tarifs réduits sur les gilets rétro-réfléchissants, les protège-sacs réalisés par Droit au vélo et chez les vélocistes partenaires.

Participer aux activités de l'antenne locale (réunions, balades, actions).

Recevoir 3 fois par an le journal interne de l'association : *l'Heurovélo*.

Participer à l'atelier vélo et ainsi se former à la mécanique.

Participer au financement de l'association et aux frais d'impression de *l'Heurovélo* et frais d'envoi des courriers.

Droit au vélo – ADAV

Antenne locale : arras@droitauvelo.org

Siège régional : 23 rue Gosselet - 59 000 Lille

www.droitauvelo.org - Tél. 03 20 86 17 25